

Les prochaines étapes

1

Aménagement foncier, agricole et forestier

Sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Haute-Saône, une procédure d'aménagement foncier a été engagée afin de compenser les impacts du projet sur l'activité agricole.

Les études préalables ont été conduites sur l'ensemble du linéaire afin de conclure sur l'opportunité de réaliser un aménagement foncier.

D'après les résultats de ces études, un aménagement foncier avec inclusion d'emprise a été engagé par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur la section comprise entre Pomoy et Bouhans-lès-Lure. Sur les autres communes, les acquisitions foncières seront donc menées directement par la DREAL Franche Comté.

Sur le périmètre de l'aménagement foncier, le classement des terres est en cours. Les emprises finales du projet étant désormais connues, l'étude d'aménagement foncier peut se poursuivre.

2

Acquisitions foncières

Une enquête parcellaire devrait se dérouler entre le 20 octobre et le 7 novembre pour toute la section du projet comprise entre Frotey-lès-Vesoul et Velleminfroy, ainsi que pour des parcelles boisées situées entre Pomoy et Amblans-et-Velotte. Les dates seront confirmées dans la presse locale et par affichage en mairie.

Cette enquête a pour but de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à acquérir, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, en application de l'article R11-19 du code de l'expropriation. Un courrier sera envoyé préalablement à l'ensemble des propriétaires d'une parcelle impactée sur cette section. Un Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie, où un registre sera également mis à disposition des personnes concernées.

A la suite de cette enquête, les procédures d'acquisitions foncières de ces terrains nécessaires à la construction de la nouvelle infrastructure pourront être engagées, en privilégiant la voie amiable.

Un piquetage des emprises sera également réalisé dès le mois d'octobre afin de permettre de visualiser concrètement les limites du futur projet.

Les travaux avancent sur la section Amblans / Lure

Depuis maintenant près d'un an, les travaux avancent bon train sur la section Amblans / Lure. Plusieurs marchés de travaux ont en effet été engagés, représentant un chiffre d'affaires total de plus de 19 millions d'euros.

Après une phase de travaux préparatoires qui ont consisté à réaliser l'ensemble des pistes de chantier et à conforter les sols compressibles dans les secteurs du Bourbier et du Picot, les travaux se poursuivent avec la construction de plusieurs ouvrages d'art :

- l'ouvrage franchissant la voie ferrée Paris-Mulhouse a été achevé cet été ;
- l'ouvrage franchissant la RD 143 sera livré cet automne. Les usagers de la route de Bouhans emprunteront dès lors le nouveau tracé de la route passant sous cet ouvrage ;
- l'ouvrage hydraulique franchissant le ruisseau du Bourbier sera terminé début 2015 ;
- le viaduc du Picot, franchissant la ruisseau du Picot et la voie ferrée Blainville-Damelevières / Lure doit être achevé à l'été 2015.

Par la suite, il s'agira de réaliser les terrassements généraux, puis l'assainissement et les chaussées, de l'ensemble de la section, phase au cours de laquelle de nombreux mouvements de matériaux seront nécessaires sur l'ensemble du chantier.

Précisons enfin qu'une attention toute particulière est portée en matière de prise en compte de l'environnement, dans l'objectif de limiter autant que possible l'impact du chantier.



Vue aérienne de l'ensemble de la section Amblans / Lure (en haut, la déviation de Lure ; sur la droite, l'actuelle RN 19).

Pour plus d'informations sur l'opération : 03 81 21 67 18
www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ

N°1

Agenda

La DREAL Franche-Comté vous convie à deux réunions publiques d'information sur le projet.

Elles se dérouleront :

- en mairie
de Frotey-lès-Vesoul
le 9 octobre à 20h00

- en mairie
de Calmoutier
le 14 octobre à 20h00

Maîtrise d'ouvrage

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Franche-Comté
service TMI

Maîtrise d'œuvre entre Frotey-lès-Vesoul et Amblans-et-Velotte

INGEROP
1 rue Claude Chappe
BP 15170
57075 Metz Cedex 03

Maîtrise d'œuvre entre Amblans-et-Velotte et Lure

SIR Alsace Franche-Comté
4 place René Hologne
BP 60353
70006 VESOUL CEDEX

Lettre d'information

Aménagement de la RN19 entre Frotey-lès-Vesoul et Amblans-et-Velotte

édito par Jean-Marie CARTEIRAC

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche Comté

L'aménagement progressif à 2x2 voies de la RN 19 dans la traversée de la Haute Saône constitue l'un des axes prioritaires de modernisation du réseau routier national en Franche-Comté.

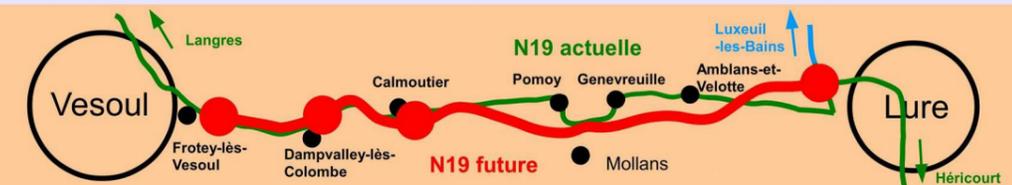
Pour ce qui concerne le tronçon situé entre Vesoul et Lure, l'État et les collectivités cofinanceuses, se sont fixés pour objectif, au bénéfice des financements mobilisables, de maîtriser le foncier sur l'ensemble du linéaire de l'opération avant l'échéance de la DUP en juillet 2015, tout en engageant les travaux sur la section Amblans-et-Velotte / Lure dès l'été 2013.

Pour tenir cet objectif, la DREAL Franche Comté a organisé durant l'hiver 2013-2014 des réunions de travail dans chaque commune traversée par le projet. Des campagnes de sondages géotechniques et de levés topographiques ont été réalisées entre novembre 2013 et juillet 2014 pour bénéficier des données nécessaires à la poursuite des études.

Les études techniques, menées par le bureau d'études INGEROP, se sont déroulées entre le mois de mars et le mois d'août en collaboration avec le réseau technique de l'État. Elles permettent aujourd'hui de connaître avec précision les emprises finales du projet.

Ainsi, les acquisitions foncières seront prochainement menées entre Frotey-lès-Vesoul et Amblans-et-Velotte, pour les parcelles non concernées par la procédure d'aménagement foncier engagée par ailleurs. Afin de présenter le projet aux personnes concernées, répondre aux interrogations et expliciter les différentes étapes qui se dérouleront jusqu'à l'acquisition des emprises, la DREAL Franche Comté organise deux réunions publiques le 9 octobre à 20 heures en mairie de Frotey-lès-Vesoul et le 14 octobre à 20 heures en mairie de Calmoutier.

Je vous invite à y participer nombreux.



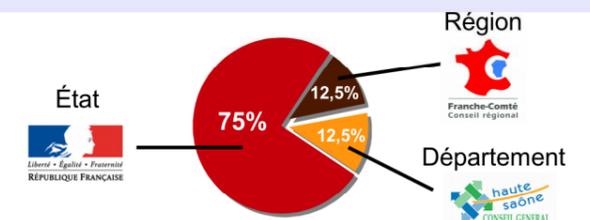
Contexte et présentation générale du projet

L'opération d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN19 entre Vesoul et Lure, déclarée d'utilité publique par décret du 10 juillet 2005, fait partie du projet plus vaste d'aménagement de la liaison Langres (A31) / Delle (frontière suisse), qui vise à adapter les caractéristiques de l'infrastructure à la fonction d'axe structurant qu'elle assume aux plans européen et national.

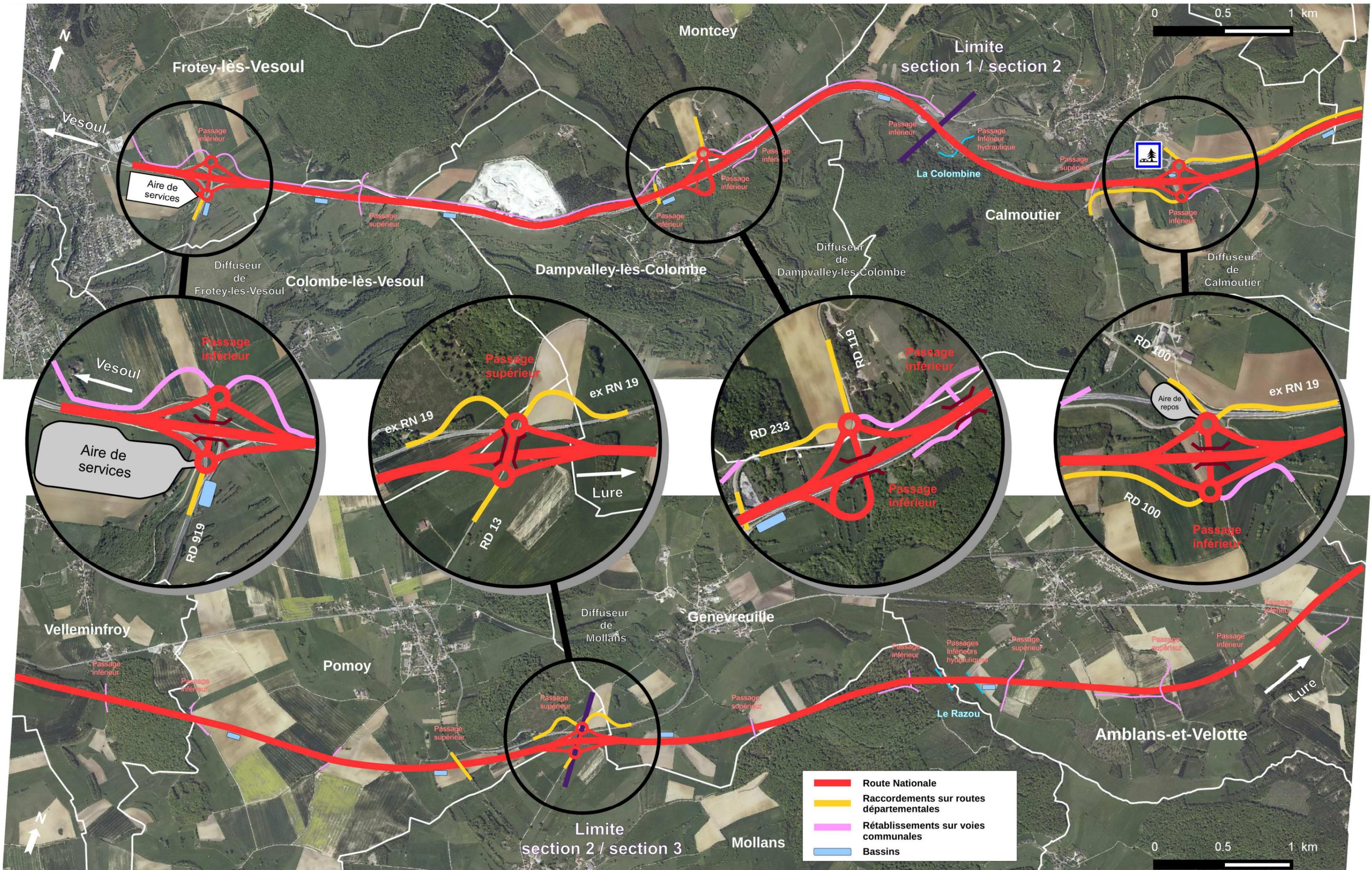
Sur ce tronçon de la RN 19, le projet se décompose en 4 sections :

- la section Vesoul Est - Calmoutier constituée d'un aménagement sur place de la RN 19 actuelle sur un linéaire de 5,75 km, qui comportera un diffuseur et une aire de service à Frotey-lès-Vesoul, ainsi qu'un diffuseur au niveau de Dampvalley-lès-Colombe;
- la section Calmoutier - Mollans en tracé neuf sur 7,83 kilomètres comprenant un échangeur et une aire de repos au niveau de Calmoutier ;
- la section Mollans- Amblans en tracé neuf sur 6,23 kilomètres où un diffuseur supplémentaire a été étudié au niveau de Mollans, conformément aux engagements pris par l'État pour répondre aux demandes des élus locaux lors de l'enquête publique de 2005.
- la section Amblans - Lure en tracé neuf sur 3 km, actuellement en travaux qui se raccordera à la déviation de Lure au niveau du diffuseur avec la RD 64 (liaison Lure – Luxeuil).

Financement
8,1 M€
(études et acquisitions foncières)



Plan synoptique du projet



Note : passage inférieur signifie passage dessous la route et passage supérieur signifie passage dessus la route